

COMITÉ DIRECTEUR (ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE)

La Forêt de la lecture®

MANDAT

Mandat :

La Forêt de la lecture compte neuf comités directeurs individuels qui sont chargés de responsabilités une fois que les listes de finalistes ont été confirmées. Ils sont les ambassadeurs de la Forêt et travaillent en étroite collaboration avec les auteurs, illustrateurs et éditeurs finalistes. Dans la plupart des cas, ce sont aussi des praticiens qui dirigent les programmes.

Responsabilités/Objectifs :

- Contacter les auteurs/illustrateurs/éditeurs du ou des titres finalistes, afin de s'assurer qu'ils sont au courant de leur nomination et de leurs responsabilités en tant qu'auteurs/illustrateurs finalistes;
- Agir comme personne-ressource pour les finalistes jusqu'à la fin du programme;
- Rassembler tous les renseignements requis sur le finaliste pour le site Web officiel et le lancement virtuel;
- Créer et recueillir des idées de programmes stimulantes et amusantes qui conviennent à chaque catégorie (chaque livre doit en avoir un minimum de 4);
- Aider à organiser la cérémonie du Festival pour le programme individuel (pour les programmes scolaires seulement);
- Participer au Festival afin de faciliter le déroulement de la journée (pour les programmes scolaires seulement); et
- Être disponible par courriel pour votre comité et participer à une ou deux téléconférences.

Livrables :

Ce comité est responsable de la conception et de la détermination de tout le contenu des programmes à réaliser. Ses membres étoffent la présence en ligne à l'aide de contenu fourni par les éditeurs et les auteurs, ou en créant du contenu original. Ils sont les agents de liaison du programme et s'assurent que tous les finalistes sont tenus au courant de tout ce qui concerne la Forêt de la lecture et le Festival.

Composition :

Le Comité directeur varie d'un programme à l'autre; cependant, les directives générales sont les

suivantes :

- Toutes les personnes présidentes doivent être des membres actuels de l'ABO.
- Deux personnes présidentes, une senior et une junior, pour assurer la continuité (nommées par le directeur de la Forêt après consultation des présidents sortants)
- Un noyau de 5 à 10 membres
- Les personnes qui demandent à faire partie du noyau doivent prendre l'engagement ferme de participer pleinement au comité
- La pleine participation implique une communication régulière avec les présidences du programme, les finalistes et l'ABO
- Tous les membres acceptent de fournir du contenu pour le site Web provenant des éditeurs, des auteurs/illustrateurs et également de créer du contenu original si nécessaire

Ressources et budget :

Exigences en matière de téléconférence seulement. Toutes les activités de ce comité sont entièrement gérées par courriel.

Échéancier

Le calendrier pour les programmes d'âge scolaire varie de celui des programmes pour adultes :

- Programmes d'âge scolaire – de septembre à mai

Type de comité :

- Comité permanent** (responsable d'un programme ou d'une fonction en particulier)
- Groupes de travail** (tâches limitées dans le temps sur un sujet précis)
- Groupes d'action** (élaboration d'une activité ou d'un programme limité)

Durée du mandat :

Chaque membre du comité doit présenter une nouvelle demande chaque année pour confirmer qu'il est membre actif de l'ABO et qu'il accepte les conditions du comité. L'engagement moyen est généralement de trois ans.

